



**A quelques kilomètres d'une frontière, les échanges sont courants en termes d'emplois, de reconnaissance des diplômes, d'accès au soins.**



## Ça peut être vous ?

L'ouverture des frontières offre la possibilité aux citoyens européens d'étendre leur mobilité au-delà de leur pays. Etudier, se former, travailler et même résider dans un autre Etat nécessite une bonne connaissance de vos droits.



## Mais encore ?

En partenariat avec des associations de travailleurs transfrontaliers, avec des organismes militant pour le droit du travail frontalier et avec notre réseau Europe Direct, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

# Nos actions d'informations transfrontalières :

**Conférences-débat :** Régulièrement, nous organisons sur notre territoire des sessions d'informations ouvertes au grand public sur les grands thèmes du travail transfrontalier : l'accès aux soins, le droit à la retraite, la double imposition, le statut du travailleur transfrontalier, ..etc.

**Bureau d'information :** Nous sommes également à votre écoute. Nos centres de documentation de Fourmies et d'Hirson sont à votre disposition et nos permanents peuvent répondre à vos attentes.

**Le réseau :** Si nous ne pouvons pas directement vous répondre, notre réseau de partenaires pourra vous aider dans vos recherches.



## Comment ?

Si vous souhaitez être informé des dates et des thématiques des sessions d'information, vous pouvez vous inscrire sur notre site Internet : [www.eurothierache.eu](http://www.eurothierache.eu) ou par téléphone : 03 27 60 50 28



**Votre Maison de l'Europe vous facilite le transfrontalier !**

Maison de l'Europe : Tél. 03 27 60 50 28 – E-mail. [eurothierache1@aliceadsl.fr](mailto:eurothierache1@aliceadsl.fr)